

Bon No: <b>001000368</b>	1ere Gachée: <b>13:09</b> (1) Quantité: <b>3.80</b> m3	Date: <b>31/03/2026</b> référence commande(2):	JD2603303036		Zone: <b>ZONE 4</b>
client: <b>6682</b> chantier: <b>28</b>	<b>ARM POOL &amp; SPA SARL</b> <b>15 RUE DES MARTINETS</b>		161 AVENUE DE MARENGO 12160 BARAQUEVILLE 15 RUE DES MARTINETS 12450 LA PRIMAUBE		Véhicule: K6                      KERAX 6x4 SB                        BERNET SANDY
ARRIVEE CHANTIER convenue    réelle	DECHARGEMENT debut        fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE  00:00	température: vitesse du vent: validité:
<b>14:00</b>					<b>XI:irritant</b>  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brûlures
code Béton <b>AUT PLA</b>	désignation(6)(8) <b>B</b>	certification	classe d'exposition(3) <b>XF1</b>	Classe Chlorure <b>CL 0.40</b>	consistance(7)    Dmax <b>Fluide            22</b>
ciment(type et classe) <b>FILLER</b>		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) <b>0</b>	Résistance caractéristique(4) <b>C 25/30</b>	
appellation commerciale <b>BAP C25/30 XF1 SF1 D22 CL0.4</b>					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				NOM:  signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:		

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN